



Fiche n° 2

Comment gérer son budget ?

> Privilégier la mensualisation des charges fixes avec des prélèvements automatiques :

Exemples :

- Assurances auprès de l'agence
- Taxe audiovisuelle auprès du centre des finances publiques
- Taxe d'ordures ménagères auprès de la trésorerie
- Électricité auprès du fournisseur

Pourquoi ?

« La mensualisation permet d'étaler une facture ou une taxe sur l'ensemble de l'année. Le coût de la facture/Taxe est divisé par douze et est prélevé chaque mois sur le compte.

Cela évite de devoir payer une facture élevée de plusieurs mois en une seule fois.

Par exemple, la taxe audiovisuelle d'un montant de 138€ demandé en novembre, peut être mensualisée à 12€ par mois ».



> Ajuster la date des prélèvements en fonction des rentrées d'argent.

Exemple de situation:

Vous êtes en contrat d'intérim, votre salaire arrive généralement le 15 du mois. Nous vous conseillons donc de fixer vos prélèvements de charges fixes après le versement de votre salaire.

En effet, vous devez considérer que votre budget du mois (*charges fixes, variables, ressources*) commence au 15 et se termine au 15 du mois suivant.



Pourquoi ?

« Votre salaire est versé une fois par mois, vos prélèvements également, cela vous permet donc de visualiser plus rapidement votre reste à vivre et d'éviter des oublis et rejets de prélèvements. »

> **Anticiper les dépenses occasionnelles en épargnant chaque mois et ouvrir un livret d'épargne pour ne pas être tenté d'utiliser cet argent.**

Exemples :

- Changement des pneus sur le véhicule pour le contrôle technique.
- Financement de vacances / Cadeaux
- Amendes / vêtements
- Déménagement

Pourquoi ?

« Épargner permet de régler des factures imprévues sans avoir à négocier dans l'urgence une solution de financement qui peut s'avérer onéreuse et inconfortable (crédit à la consommation, paiement en plusieurs fois, frais de découvert...) »

> **Définir une enveloppe pour les charges courantes ou variables.**

Exemples :

- 100 € tous les quinze jours en alimentation
- 60 € tous les quinze jours en transport
- 20 € de coiffeur/esthétique
- 30 € de loisirs tous les quinze jours

[...]

Pourquoi ?

Pour mieux visualiser, respecter son reste à vivre et prioriser les dépenses.

Les sites ressources :

- mesquestionsdargent.fr
- lesclesdelabanque.com
- finances-pedagogie.fr

> **Noter toutes ses dépenses courantes et les déduire immédiatement du reste à vivre ou de son budget** (cf Fiche 1) pour éviter le découvert et limiter les frais d'intervention.

Exemples :

Tableau 1 : Avec déduction immédiate des charges fixes

Date	Opération	Débit -	Crédit +	Solde du compte
14/03	REPORT			+ 20.00 €
15/03	Salaire		+ 1200	+1220.00€
Mars	Charges fixes	- 560		+ 640€
19/03	Alimentation	- 47.32		+ 592.68
24/03	Carburant	-60.00		+532.68
27/03	Loisirs	-28.80		+503.88

Tableau 2 : Avec déduction au fur et à mesure des charges fixes

Date	Opération	Débit -	Crédit +	Solde du compte
14/03	REPORT			+ 20.00 €
15/03	Salaire		+ 1200	+1220.00€
16/03	Téléphonie	- 40.99		+ 1179.01
17/03	Taxe audio	-12.00		+ 1167.01
19/03	Alimentation	- 47.32		+ 1119.69

Pourquoi ?

« Pour connaître le solde du compte réel et ne pas oublier des dépenses qui pourraient apparaître plus tardivement.

En effet, certaines applications bancaires et moyens de paiement (chèques) ne sont pas débitées tout de suite du compte.

Visualiser son solde immédiatement permet d'ajuster ses enveloppes alimentation, transport, coiffeur, loisirs » sur le mois.

Sur la semaine 1, on peut compter 60€ de courses et sur la semaine 2, on peut compter 30€ et 10 € de courses. »